

# Histoire du moulin de Bienne-lez-Happart

## Introduction

Le projet du prolongement de la route A54 venant de Charleroi, qui s'arrête à Lobbes et qui doit aboutir à Erquelinnes pour se raccorder à une autoroute existante d'Erquelinnes vers Maubeuge et la France, a déjà fait couler beaucoup d'encre et provoqué beaucoup de réunions et reste un projet à ce jour.

Un des derniers trajets retenus traverse la commune de Lobbes à travers champs et prairies et la ferme du moulin de Bienne risque d'être démolie.

Pour cette raison le chapitre sur ce moulin, paru, fin des années 1980, dans la plaquette sur les moulins de l'entité de Lobbes est repris ici.

## « SIX SIÈCLES D'HISTOIRE ATTESTÉE »

L'histoire du moulin de Bienne-lez-Happart est fort ancienne. La persévérance des chercheurs et le dieu des archives ont concouru à rassembler un très grand nombre de documents historiques qui établissent la réalité de l'existence de ce moulin sur près de six siècles.



Bienne-lez-Happart. — Le moulin datant de 1414.

## Le Moulin Vieux

- **1410** : Le moulin de Bienne est cité pour la première fois dans un dénombrement des fiefs du Hainaut
- **1450** : Le moulin ainsi que le fief de Bienne-lez-Happart ont été confisqués par Charles le Téméraire
- **1538** : Le moulin est encore cité dans le contrat d'achat de la Seigneurie de Bienne par Jean Le Boucq
- **1540** : Sous le règne de Charles Quint, le Seigneur de Bienne fait relief de son fief et cite le moulin.
- **1683** : Le moulin est attribué pour six ans par recours public à Jean Delrue sous P.A. Le Bouchel, Seigneur de Bienne.

## ***De 1410 à 1794 : la liste des Seigneurs de Bienne s'établit comme suit :***

- 1373 - 1390 Henri de Senzeille – Chevalier
- 1391 - 1419 Renard de Momalle – Chevalier
- 1413 - 1448 Bauduin de Senzeille dit de Fontegnies
- 1448 - ... Oste de Senzeille
- 1467 - 1484 Jean Gros
- 1484 - 1506 Jean de Suzanne – Chevalier
- 1506 - 1540 Jean de Suzanne – fils, Jean I le Boucq
- 1540 - 1570 Jean II Le Boucq et Ernotte de Keghel
- 1570 - 1631 Dominique Le Bouchel
- 1631 - 1666 Antoine Le Bouchel
- 1666 - 1679 Philippe D. Le Bouchel
- 1679 - 1760 Philippe A. J. De Bouchel
- 1760 - 1794 François A. E. J. Baron de Bouchel
- 1784 - 1793 Emmanuel Joseph de La Barre
- vers 1690 : c'est Jean de Landercies qui est le dernier meunier connu du moulin-vieux.

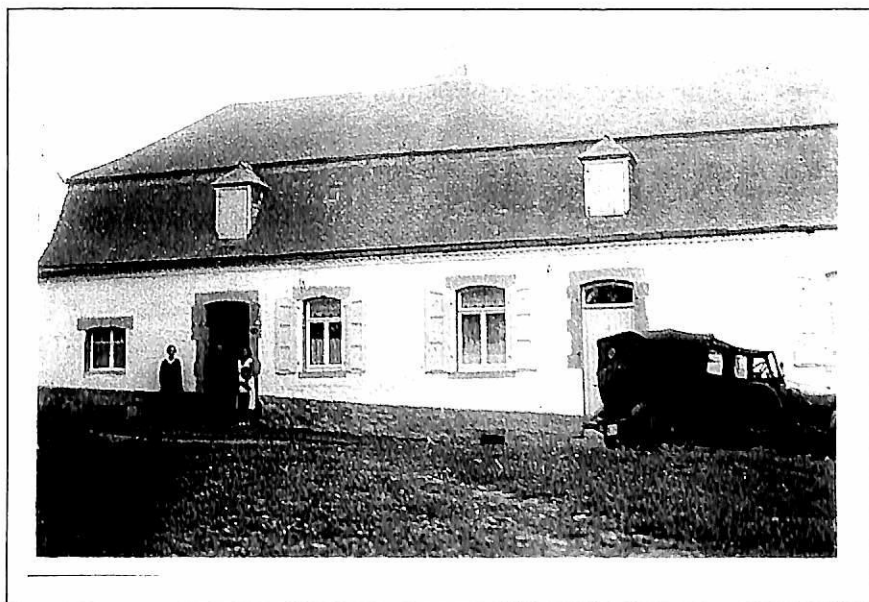
### ***Le moulin au XVIIIème siècle***

Au XVIIIe siècle : progressivement, le moulin tombe en désuétude.

1. le meunier a abandonné son moulin (sans raison connue)
2. le moulin a perdu sa couverture

3. il ne reste plus que les murailles
4. les murs tombent en ruines
5. en 1773, il ne reste plus que les fondations et la digue du bief.

C'est ce qui résulte de plusieurs enquêtes réalisés en 1773 et en 1774 auprès des plus anciens habitants de Sars-la-Buissière et de Bienne-lez-Happart.



## Le Moulin Neuf

- 1773 : F.A. Baron de Bouchel restaure le moulin de Bienne et le donne en bail emphytéotique à F.J. Lenglet le 13.03.73. Il s'engage à toujours fournir deux pieds d'eau au moulin et si besoin en est à partir de ses étangs aux années de sécheresse.

- **1773** : (de mai à août) F.J. Lenglet entreprend les démarches pour obtenir l'autorisation de moudre le grain. Le projet d'octroi fut rédigé au nom de l'Impératrice Marie-Thérèse le 18.08.73. La copie du document consulté (qui sera publiée) ne porte pas la signature de l'agrération.
- **1774** : Après avoir soigneusement fait arpenter les parcelles, le seigneur de Bienne achète aux héritiers Meurant, le terrain nécessaire à l'élargissement du bief et à l'amélioration de la digue.
- **1782** : Le meunier s'acquitte de l'équivalence de l'impôt communal. En juin 1782, il est inscrit pour la somme de 20 livres -1-3 au cahier des Vingtièmes du village de Bienne-lez-Happart.
- **1799** : Le bail emphytéotique est repris par Nicolas Lenglet, frère de F. J. Lenglet.
- **1808** : Chez le notaire impériale J. B. Godart de Merbes-le-Château, le marquis de Trazegnies achète le moulin pour le compte de son épouse Amélie C. M. de Nassau-Coroy à Marie-Adrienne dernière héritière de la famille de Bouchel.
- **1841** : Le meunier A. Fontaine voudrait placer une haussette de 4 pouces sur le déversoir mais tous les riverains s'y opposent. La Députation permanente du Hainaut lui accorde satisfaction à condition toutefois de placer une auge et de se soumettre à un règlement.

***Le moulin change plusieurs fois de mains :***

- **1865** : Auguste Daneau
- **1878** : Augustin Meurant
- **1900** : Arthur Gourdinne
- **1925** : Le moulin est encore loué à Maurice Drugman mais le droit de chasse et de pêche n'est plus inclus dans le bail.

## **Démarches administratives pour l'octroi d'un moulin en 1773 sous l'Ancien Régime.**

- **1773** 12 mai : Déclaration des Féodaux du Hainaut en forme de pétition pour F. J. Lenglet, meunier, au Conseil des Domaines et Finances pour faire rétablir l'ancien moulin :
  - il cite des documents prouvant l'ancienneté
  - il fait part de l'intérêt des villageois des villages de Bienne-lez-Happart, de Merbes-Ste-Marie et de Mont-Ste-Geneviève
  - il souligne la concurrence du moulin de Lobbes en Pays de Liège
  - il note l'augmentation de la population.idem : Lettre d'accompagnement de l'Agent en cour Mertens.
- **1773** 10 juillet : Réponse du receveur Buisseret à la Chambre des comptes
  - il a fait une enquête des autres meuniers de la Prévoté de Binche
  - il a vérifié les documents qui prouvent l'existence ancienne du moulin
  - il a enquêté sur place : examen des lieux et interrogation des habitants
  - il donne son avis favorable qu'il transmet à la Chambre des comptes
- **1773** 17 juillet La Chambre des Comptes fait rapport au Conseil des Domaines et Finances.

- **1773** 18 août : Rapport du Conseil à S.A.R. Charles de Lorraine. Un projet d'octroi à F. J. Lenglet pour rétablir le moulin de Bienne est rédigé au nom de l'impératrice Marie-Thérèse. Dans le rapport que le conseil des Domaines et des Finances adresse à S.A.R le Gouverneur, on fait observer qu'il y a, dans le Hainaut, contestation sur le droit de coup d'eau. Celui-ci conditionne le pouvoir d'octroyer l'autorisation d'ériger les moulins à eau et donc d'en tirer aussi le bénéfice. Ce droit de coup d'eau appartient-il à S.M.ou à certains féodaux du Hainaut ?
- **1773** 22 septembre : Le Conseil Privé revient sur la question du droit de coup d'eau. Dans une longue étude, Mr Plubeau, avocat au service du Conseil Privé, rend un avis favorable à l'Impératrice. Le droit de coup d'eau est un droit régalien et si des féodaux contestent, ils doivent faire la preuve qu'ils ont partagé ce droit par le passé.
- **1773** 4 octobre : Dépêche du Conseil Privé au Conseil du Hainaut (au nom de l'Impératrice Marie Thérèse) pour demander qu'on l'informe de tous les droits que les féodaux de ce Comté peuvent faire valoir en matière de coup d'eau et d'octroi d'érection de moulins.

**Conclusion** : La réponse du Conseil du Hainaut n'est pas connue. Le dossier est-il resté bloqué ? L'octroi ne fut pas expédié. Au registre des octrois, aucun autre document ne semble avoir été levé pour ériger le moulin de Bienne.



Bief et moulin de Bienne-lez-Happart



## REMERCIEMENTS

Ce bref résumé d'une si longue histoire n'a pu être réalisé que grâce aux travaux acharnés de N. Dufrane dans son histoire de la Seigneurie de Bienne-lez-Happart (l'entièreté des documents sur la ré-érection du moulin de Bienne est édité en 19 ?? par les soins de Monsieur A. Meunier). L'histoire récente (depuis 1841) nous fut également facilitée grâce à la bonne obligeance de l'actuel tenancier du moulin, Monsieur Degueldre, qui nous prêta les derniers documents.

Qu'ils soient tous félicités et remerciés pour avoir ainsi permis au CRAL d'enrichir l'exposition Hannonia 1988 sur les Moulins en Hainaut.

J. MEURANT